

Projet de programme de travail 2017 du secrétariat de la COVADIS

Clés de lecture :

- Priorité 1 = projets à achever en 2017
Priorité 2 = projets à débiter ou poursuivre en 2017
Priorité 3 = priorité à réétudier en 2018
- Les charges indiquées correspondent au nombre de jours nécessaires pour atteindre **la fin des projets (parution des Géostandards)**.
Pour les priorités 1 il s'agit donc du temps à passer en 2017, mais pour les priorités 2 il s'agit d'une charge qui dépasse 2017.
- En l'absence de précisions la charge indiquée pour 2017 est celle du Cerema.

Le programme d'activité, tel qu'il est défini dans les paragraphes suivants, représente :

- Pour la composante **Cerema** du secrétariat :
 - 251 jours de production afin d'atteindre les objectifs placés en priorités 1
 - 40 j de production disponibles pour faire avancer les sujets placés en priorité 2
- Pour la composante **MAAF** du secrétariat :
 - 26 jours d'activité pour atteindre les objectifs de priorité 1

1. Méthodologie et organisation

1.1. Activités récurrentes

- Secrétariat 57j (+ 6j MAAF)

Il est proposé de diminuer le nombre de sessions de la Covadis à **3 par an** pour limiter l'investissement nécessaire du secrétariat, lui permettre un travail plus centré sur l'instruction des GéoStandards, pour disposer d'ordres du jour plus touffus et pour limiter l'impact sur les membres de la Covadis eux-mêmes.

Ainsi en 2017 seules auront lieu les sessions de **janvier, juin et novembre**.

- Communication – conseils 22j
- Coordination avec Géo-Ide 17j

1.2. Évolutions méthodologiques

- Évolution du cadre d'élaboration des Standards du CNIG et de la COVADIS 35j
- Recommandations d'urbanisation 5j MAAF
- Observatoire de l'usage des GéoStandards et des fiches CNV 20j
- Approche web sémantique 15j

2. Les Géostandards en cours d'instruction début 2017

Ce chapitre traite des standards qui sont déjà en cours d'instruction à des phases divers d'avancement.

La priorité 1 porte sur des standards dont l'achèvement en 2017 peut être envisagé.

La priorité 2 porte sur des sujets où il conviendrait d'avancer le plus possible mais où les ressources nécessaires (humaines, études préalables en attente ...) sont incertaines.

La priorité 3 concerne des standards qui ont été initiés en 2016 ou précédemment mais qui sont à l'arrêt et pour lesquels un déblocage en 2017 est particulièrement incertain ;

2.1. Priorité 1 :

- Itinéraires de Transports Exceptionnels 3j
- Éolien terrestre (mise à jour) 2j
- Bruit dans l'Environnement - données d'entrée 8j
- Gabarit PPRN Light 2j
- Bruit aérien (mise à jour mineure) 5j
- Surveillance animale et végétale 1j (+15j MAAF)

2.2. Priorité 2 :

- Définition des évolutions aux standards PPRN et dérivés 5j
- Géostandard Urbanisé « Établissements » 36j (MAAF + Cerema)

Projet expérimental initié en septembre 2015 par le CSI parallèlement au projet de GéoStandard « Equipements collectifs » puis mis en attente en mars 2016 au profit de l'expérimentation de l'urbanisation sur le domaine « épidémiosurveillance animale et végétale ».

Le projet est à poursuivre en 2017 via une mise en commun des moyens du MAAF et du MEEM, une fois que l'expérimentation de l'urbanisation sur le domaine « épidémiosurveillance animale et végétale » aura été évaluée en vue de sa généralisation.

Au vu des autres priorités, de la nécessité d'achever l'expérimentation sus-citée et de l'absence temporaire de représentation du MAAF au sein du secrétariat de la Covadis, un objectif d'achèvement d'ici fin 2017 apparaît trop optimiste. C'est pourquoi une priorité 2 est proposée.

2.3. Priorité 3 :

- ERP A l'arrêt
Attente du géostandard « Établissements »
- Politique de la ville (mise à jour) A l'arrêt
L'absence pendant 2 mois d'un membre du secrétariat coté Cerema et l'absence de réponses du CGET ne permettent pas d'envisager une reprise de ce projet.
- AOP-IGP A l'arrêt

Projet jugé non prioritaire par l'INAO → le MAAF reste en contact en cas d'opportunité de reprise

3. Les Géostandards en pré-instruction début 2017

Ce chapitre concerne les standards dont l'intérêt avait déjà été validé par la COVADIS en 2016 mais dont la pré-instruction n'est pas achevée ou n'a pas commencé.

Ce chapitre propose une nouvelle priorisation pour ces standards.

3.1. Priorité 1 :

- Site de production d'énergie solaire photovoltaïque 25j

Projet placé en priorité 2 dans le programme d'activité 2016 de la Covadis il est proposé de passer ce sujet en priorité 1 pour 2017.

Pour rappel, il s'agit d'une demande formalisée de la part des DREAL datant de mars 2016.

L'instruction de ce domaine pourrait contribuer à la définition du Géostandard urbanisé « Établissements » évoqué plus haut.

3.2. Priorité 2 :

- Natura2000, ZNIEFF, Sites naturels ou classés 48j

Ce projet doit prendre en compte la pré-existence du GéoStandard « Espaces naturels et protégés » et s'inscrire dans une démarche d'urbanisation.

L'absence pendant 2 mois d'un membre du secrétariat coté Cerema ne permet pas d'espérer une finalisation du projet en 2017. Un maintien en priorité 2 apparaît adapté.

3.3. Priorité 3 :

- Zones de compensations (participation au projet d'application GéoMCE) à l'arrêt
Absence de sollicitation de la MO applicative
- Décisions et avis de l'Autorité Environnementale à l'arrêt
En arrêt le temps de disposer des résultats de l'expérimentation en cours sur le stockage et la localisation des études d'impact par le CGDD

4. Propositions de nouveaux standards

Ce chapitre traite des nouveaux domaines de standardisation à avancer au stade de la pré-instruction parmi les sujets qui étaient en priorité 3 en 2016 et les nouveaux sujets qui ont été proposés début 2017.

4.1. Priorité 1 :

Paysages exceptionnels

DHUP : demande initiée fin 2016

Charge : 15j

Demande forte de DHUP/QV à **échéance de juin 2017** pour pouvoir spécifier, par la suite, le besoin en outillage pour la communication avec les DREAL dans le cadre du Géoportail de l'urbanisme.

Ce domaine vient compléter l'existant sur les servitudes AC2 en intégrant d'autres types de sites (grands sites de France, Unesco...).

Un travail préalable de recensement de l'existant est en cours par la DHUP. La création du GéoStandard pourra être entreprise ensuite.

Mise à jour du géostandard Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

MNHN + DEB : demande formalisée du 15/2/17

Charge : 20j

Les SRCE ayant vocation à être intégrés dans les SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et les atlas cartographiques devenant ainsi une annexe du SRADDET, il est nécessaire d'adapter le standard à ce nouveau contexte réglementaire.

Le nouveau Gésostandard devra être opérationnel pour **septembre 2017**.

4.2. Priorité 2

Urbanisation du thème forestier dans son ensemble

CSI : Demande formalisée du 2/3/17 (Hervé Morandi)

Charge à définir

Demande des DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien de la DGPE : "création d'un Géostandard modulaire et urbanisé sur le thème de la forêt" en cohérence avec le **projet F**. Le groupe de travail associant services déconcentrés et administration centrale définira, module par module, la progression de l'élaboration du standard. Les partenaires (ONF, CNPF... seront associés en tant que de besoin. »

Le projet est en lien direct avec les systèmes d'information du MAAF et son instruction sera d'autant plus efficace qu'elle sera pilotée par le MAAF. Son placement en priorité 2 est conditionné par l'engagement de ressources par le MAAF pour son pilotage et en premier lieu pour sa pré-instruction qui devra définir la charge de travail, les objectifs, son périmètre (livrables), les acteurs et l'organisation pour parvenir à son terme.

4.3. Priorité 3

Émissions annuelles de polluants atmosphériques.

ATMO France: demande formalisée le 13/1/17

Souhait d'**officialiser des standards** produits par ATMO France à destinations des

Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA). Cette harmonisation faciliterait les remontées nationales. Le projet pourrait être porté par DGEC/SCEE/SD5/5B.

Un mail a été envoyé à la DGEC le 4/4/17 pour solliciter leur avis et leur intérêt sur un tel standard.

Au vu du programme déjà ambitieux pour 2017 il est proposé de ne traiter cette demande qu'à partir de 2018 et sous réserve d'un intérêt motivé de la part de la DGEC.

Standards placés en priorité 3 en 2016

Le plan de charge du secrétariat, tel que défini dans les paragraphes précédents, ne permet pas d'envisager le traitement des autres domaines qui avaient déjà été recensés en 2016 et dont la priorisation devait être réexaminée en 2017.

- Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite
- Qualité de l'air
- Le logement social
- La géothermie